

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

Trente-septième session
Documents officiels



RECTIFICATIF

Supplément No 27
(A/37/27)
30 novembre 1982

NEW YORK

RAPPORT DU COMITE DU DESARMEMENT

Rectificatif

Page 4, paragraphe 7, dernière ligne

Supprimer les guillemets à la fin du paragraphe 7 et ajouter le texte suivant :

En ce qui concerne la recommandation formulée à l'alinéa c) du paragraphe 13 du rapport du Groupe de travail spécial des armes chimiques établi lors de la session de 1981 (CD/220), le Comité décide de tenir au cours de la semaine allant du 15 au 19 mars 1982 de nouvelles consultations sur les questions énumérées à l'alinéa b) du même paragraphe.

En adoptant son ordre du jour et son programme de travail, le Comité a tenu compte des dispositions des articles 30 et 31 de son règlement intérieur.